



Mitsuihiro Furusawa, Directeur général adjoint du FMI

Communiqué de presse n° 15/528

18 novembre 2015

Le 18 novembre 2015, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un décaissement de 30,55 millions de DTS (environ 42,1 millions de dollars) en faveur de Madagascar au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) (1). Il s'agit d'aider les autorités à satisfaire leurs besoins urgents de financement de la balance des paiements. La demande des autorités fait suite à un premier décaissement d'un montant équivalent (30,55 millions de DTS, soit environ 42,1 millions de dollars) au titre de la FCR, qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 18 juin 2014.

Le Conseil d'administration a également été informé de l'approbation par la Directrice générale d'un programme de référence de six mois, portant sur la période allant jusqu'à fin mars 2016. Ce programme a pour but de guider la mise en œuvre des politiques, de renforcer les capacités locales, et d'établir des antécédents plus solides. La démonstration d'une capacité soutenue de réformes est une condition préalable à une demande future d'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'association du programme de référence et du décaissement au titre de la FCR devrait aussi catalyser l'aide financière extérieure en 2015 et 2016.

La conjoncture économique reste difficile. La reprise qui a vu le jour en 2014 n'a pas pris davantage d'ampleur en raison de la forte baisse des cours des produits de base, de chocs climatiques et de faiblesses structurelles profondément ancrées. Dans ce contexte, l'investissement privé est aussi resté faible. La croissance devrait atteindre 3,2 % en 2015, et l'inflation en fin d'année se limiter à 7,9 %.

Malgré les difficultés auxquelles se heurte Madagascar, les politiques macroéconomiques sont

en général parvenues à maintenir la stabilité et la viabilité de l'économie en 2015. Pour l'avenir, les autorités ont commencé à mettre en œuvre des mesures significatives pour consolider encore la stabilité économique, et en particulier pour renforcer la mobilisation des recettes, améliorer la qualité des dépenses budgétaires, fortifier les opérations de la banque centrale, et assurer un meilleur fonctionnement du marché des changes. L'objectif ultime consiste à intensifier les dépenses en matière d'infrastructures de base et de développement social, en vue d'assurer une croissance vigoureuse, durable et propice à la réduction de la pauvreté, qui permette d'inverser la détérioration des indicateurs de développement. Les autorités ont également adopté une nouvelle stratégie pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance.

Les nouvelles mesures prises pour renforcer l'administration de l'impôt consistent essentiellement à améliorer le respect des obligations fiscales, décourager la fraude, éliminer certaines exonérations et s'attaquer à la grande taille du secteur informel. Pour améliorer la qualité des dépenses, les autorités vont éliminer les subventions inefficaces aux carburants et réduire la nécessité de recourir aux transferts aux entreprises publiques déficitaires, notamment la compagnie d'énergie JIRAMA et Air Madagascar. Les autorités vont aussi prendre des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et pour apurer les arriérés existants dans les plus brefs délais. La recapitalisation en cours de la banque centrale, la révision de son cadre juridique, et une gestion plus volontaire de la liquidité bancaire renforceront la capacité à maintenir la stabilité des prix et du secteur financier.

A la suite de l'examen par le Conseil d'administration de la demande d'un nouvel accord FCR par Madagascar, **M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président du conseil par intérim, a prononcé la déclaration suivante** :

«La reprise économique de Madagascar a été plus lente que prévue en raison de la forte baisse des cours des produits de base, de chocs climatiques et de faiblesses structurelles profondément ancrées. Dans ce contexte, ses besoins de financement de la balance des paiements se sont accrus. Toutefois, les politiques menées par les autorités ces six derniers mois ont réussi à préserver globalement la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Le décaissement au titre de la facilité de crédit rapide devrait contribuer à catalyser le soutien des bailleurs.

«Les autorités ont pour but de rehausser la croissance et de réduire la pauvreté de façon durable. Il leur faudra pour cela augmenter l'investissement public en capital physique, humain et institutionnel. Les mesures destinées à créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire sont axées sur l'intensification de la mobilisation actuellement faible des recettes, associée à

une meilleure hiérarchisation des dépenses. Il convient de fortifier la gouvernance économique, avec notamment une stratégie de lutte contre la corruption, pour améliorer l'efficacité du secteur public et le climat des affaires, favorisant ainsi une croissance tirée par le secteur privé. Les autorités sont déterminées à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et à apurer les arriérés existants dans les plus brefs délais. Le projet de loi de finances 2016 comporte des mesures dont nous nous félicitons dans ces directions. Il faudra consentir à des efforts soutenus de réforme pour accompagner le développement à moyen terme et mobiliser davantage de financement extérieur.

«Les autorités malgaches ont pris des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché des changes, maintenir un taux de change souple, et renforcer les capacités et l'indépendance de la banque centrale. D'autres mesures, telles qu'une gestion plus volontaire de la liquidité, devraient avoir pour but d'approfondir le secteur financier et de renforcer la stabilité des prix et de l'ensemble du secteur».

(1)

La FCR permet d'apporter une aide financière immédiate assortie d'une conditionnalité limitée aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements. Dans ce contexte, les politiques économiques menées par un pays membre bénéficiant d'un financement au titre de la FCR sont censées remédier aux difficultés sous-jacentes de balance des paiements et concourir à la réalisation des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics, notamment la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté. Les financements au titre de la FCR sont assortis d'un taux d'intérêt nul, d'un différé d'amortissement de cinq ans et demi et d'une échéance finale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

IMF COMMUNICATIONS DEPARTMENT

MEDIA RELATION